

POUR QUI ?

Cette plaquette, élaborée par un groupe d'infirmiers de l'Éducation nationale, s'adresse à l'ensemble des professionnels qui contribuent à la réussite et au bien-être des élèves, ainsi qu'aux familles.

POURQUOI ?

Elle a pour objectif de communiquer sur les missions des infirmiers de l'Éducation Nationale.

CADRE D'EXERCICE

Les infirmiers, **conseillers en santé** de l'Éducation Nationale, sont tous diplômés d'Etat, et sont présents dès l'entrée à l'école.

La profession d'infirmière est une et indivisible au sein de son ordre et dans le cadre de sa déontologie.

La législation relative à l'exercice de la profession est la même pour tous les infirmiers, quels que soient leurs modes ou lieux d'exercice.

Conformément au code de déontologie et au code de santé publique, l'infirmier exerce une profession réglementée, autonome et soumise au secret professionnel.

Cadre réglementaire d'exercice

- Code de déontologie - décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016.
- Circulaire 2015-119 du 10 novembre 2015 relative aux missions des infirmiers de l'Éducation nationale.
- Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 du Code de la santé publique relatif aux activités et compétences de la profession d'infirmier.

SPÉCIFICITÉS À L'ÉDUCATION NATIONALE

Les personnels infirmiers exercent leurs missions au sein des établissements scolaires, lieux de vie des élèves.

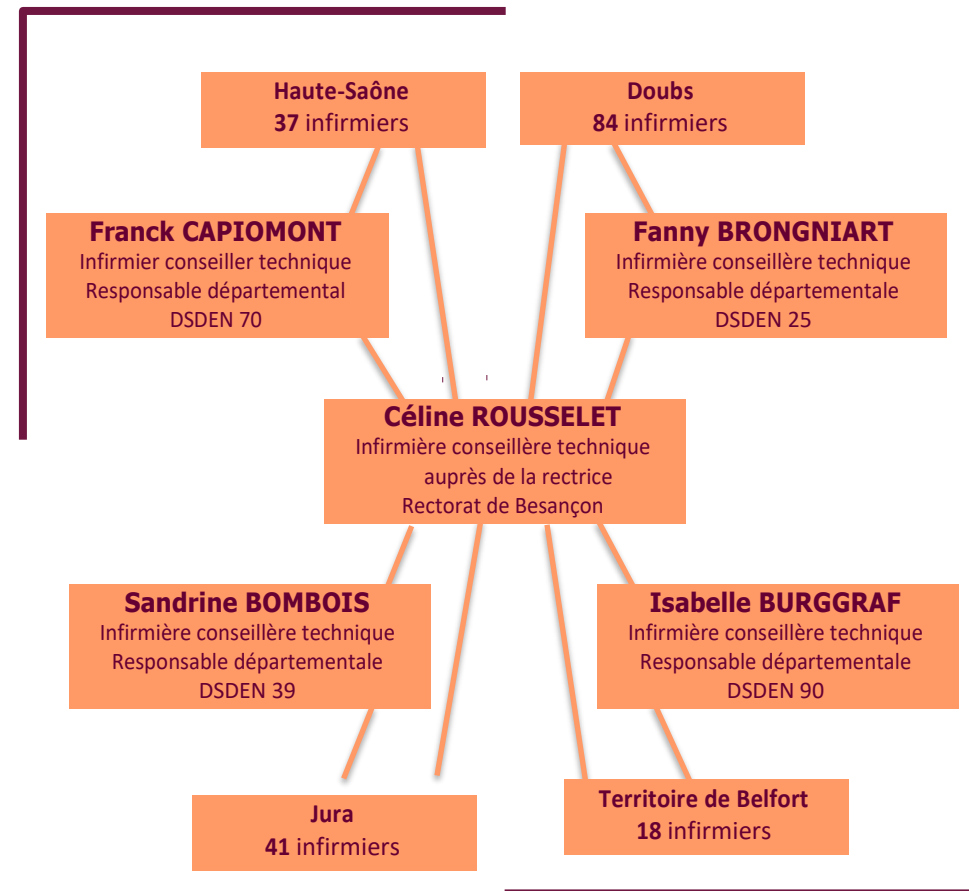
Ils sont nommés :

- En établissements scolaires : soit en lycée, soit en inter degrés (collèges + écoles de rattachement), sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement.
- En DSDEN, sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN : Infirmier conseiller technique départemental.
- Au rectorat, sous l'autorité hiérarchique de Mme la rectrice : Infirmier conseiller technique auprès de Mme la Rectrice.

Les infirmiers participent à différentes instances.

Le réseau des personnels infirmiers de l'académie de Besançon

180 infirmiers en établissements scolaires.
& **5 infirmiers conseillers techniques** en DSDEN et au rectorat, qui animent et coordonnent le réseau des infirmiers.



Contactez les infirmiers conseillers techniques

Céline Rousselet – ICTR
celine.rousselet@ac-besancon.fr – 03 81 65 73 79

Fanny Brongniart – ICTD 25
fanny.brongniart@ac-besancon.fr – 03 81 65 48 69

Sandrine Bombois – ICTD 39
sandrine.bombois@ac-besancon.fr – 03 84 87 27 20

Isabelle Burggraf – ICTD 90
isabelle.burggraf@ac-besancon.fr – 03 84 46 66 06

Franck Capiomont – ICTD 70
franck.capiomont@ac-besancon.fr – 03 84 78 63 07

INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Prendre soin
d'un enfant,
lui permettre de
se construire



SUIVI INDIVIDUALISE DES ELEVES

SUR RÔLE PROPRE

Consultations infirmières à la demande :

- des élèves
- des parents ou responsables légaux
- des équipes éducatives
- des médecins de l'éducation nationale

Elles peuvent également être programmées à l'initiative de l'infirmier.

Dépistage infirmier obligatoire de la 12^{ème} année :

- en conformité avec l'Arrêté du 20 août 2021 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et dépistage obligatoire prévus à l'Art. L541-1 du Code l'éducation.

Observation et surveillance épidémiologique :

- participation au recueil de données dans le cadre de la convention avec le RéPPOP
- autres enquêtes et suivis à la demande de l'institution et des partenaires

SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Administration de traitements sous couvert :

- d'un PAI (projet d'accueil individualisé)
- d'une prescription orale du médecin régulateur du Centre 15
- d'une ordonnance médicale accompagnée d'une autorisation parentale.

ACCOMPANEMENT DANS LE CADRE DE L'INCLUSION SCOLAIRE DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

En collaboration avec les familles et les professionnels éférents :

- Participation à l'analyse des besoins particuliers de l'élève et aux conditions de réalisation,
- Conseils techniques,
- Participe à la gestion des situations d'urgence, avec information aux familles et formation des équipes éducatives.

ENCADREMENT ET FORMATION

- Formation des étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire.
- Formation des étudiants infirmiers lors de leur cursus professionnel.
- Tutorat des professionnels nouvellement nommés.

ACCUEIL/ECOUTE/ACCOMPAGNEMENTDES ÉLÈVES ET DES PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX

- L'infirmier réalise le suivi des élèves en relation avec les autres membres de l'équipe éducative et les familles ;
- Suite à la consultation infirmière, si besoin, il oriente vers un partenaire extérieur en favorisant l'accès aux soins.

BIENVEILLANCE
CONSULTATIONS INFIRMIÈRES
CONFIDENTIALITÉ
INCLUSION
PROTÉGER
ACCOMPAGNEMENT
ÉDUCATION A LA SANTÉ
ÉCOUTE
BIEN-ÊTRE
RÉUSSITES

REPÉRAGE ENFANCE EN DANGER

En lien étroit avec le service social en faveur des élèves et en référence au protocole relatif à la protection de l'enfance :

- Participation au repérage et au signalement des situations préoccupantes à partir des éléments d'inquiétude recueillis dans le cadre du suivi infirmier.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA PROMOTION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ ET A L'ENVIRONNEMENT

Après analyse des besoins et en collaboration avec l'équipe éducative et les partenaires extérieurs :

Conception, organisation, animation et évaluation d'actions de promotion et d'éducation à la santé, en référence aux objectifs de la politique éducative de santé, au Projet Académique et plus largement dans le cadre d'une Ecole Promotrice En Santé.

- Acquisition de bonnes habitudes d'hygiène de vie
- Éducation nutritionnelle et promotion de l'activité physique
- Éducation à la sexualité
- Prévention des conduites addictives
- Repérage des signes de mal être et personnel ressource de la prise en charge
- Prévention des jeux dangereux et lutte contre le harcèlement
- Responsabilisation face aux risques –Formations aux premiers secours.

ORGANISATION DES SOINS ET URGENCES

- Avis technique au chef d'établissement et directeur d'école pour la rédaction du protocole d'urgence en veillant à préciser la conduite à tenir en l'absence de l'infirmier.
- Participation à la mise en œuvre du PAI (projet d'accueil individualisé) conformément aux textes en vigueur (circulaire du 10/02/2021).

MALADIES TRANSMISSIBLES EN COLLECTIVITÉ

Sous couvert du médecin de l'Éducation nationale :

- Traitement des situations sanitaires collectives en milieu scolaire conformément au protocole ARS en vigueur ;
- Conseils et accompagnement aux équipes et aux familles en cas de maladies transmissibles.

TRAÇABILITÉ DE L'ACTIVITÉ

- Saisie des données de santé dans le logiciel infirmier spécifique en conformité avec le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données).
- Rédaction d'un rapport d'activité annuel conformément à la circulaire des missions.